

Animalier en parc zoologique en formation contrat de professionnalisation

La formation en contrat de professionnalisation « Animalier en parc zoologique » de la Maison Familiale Rurale de Carquefou est une formation de niveau 3 (cadre nationale des certifications professionnelles) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il correspond à un niveau CAP / BEP. Reconnue par l'ensemble de la profession, cette formation s'adresse à des apprenants souhaitant évoluer dans le **métier animalier** en relation avec des parcs zoologiques.

Objectif

La formation « Animalier en parc zoologique » dispensée pendant le contrat de professionnalisation permet d'acquérir des connaissances approfondies sur les espèces et leur gestion en captivité, d'appliquer les tâches relatives aux soins et à l'élevage, de développer des compétences pour entretenir et aménager les installations zoologiques et enfin d'acquérir des capacités à accueillir et informer le public.

Inscription

Le **contrat de professionnalisation « Animalier en Parc Zoologique »** est généralement accessible aux candidats ayant 18 ans révolus justifiant d'une expérience professionnelle en parc zoologique.

La formation

La MFR de Carquefou dispense la **formation « Animalier en parc zoologique »** en contrat de professionnalisation. Le calendrier de l'alternance est défini en partenariat avec l'entreprise. Les entrées et sorties sont permanentes et dépendent du contrat de travail proposé. Reconnue par tous les professionnels du secteur, la formation est orientée sur 3 fonctions en liaison directe avec les différentes espèces (herbivores, primates, carnivores, oiseaux, mammifères marins...) :

- La fonction Soins (nourrissage, aide aux soins, entretiens journaliers des animaux, capture et contention)
- La fonction Technique (entretien des bâtiments et des enclos)
- La fonction Animation / Accueil du public / Communication.

Pour répondre aux exigences de la profession, la MFR apporte des améliorations constantes à cette formation. Nous proposons par exemple l'obtention du certificat de convoyeur d'espèces non domestiques et l'habilitation Santé Sécurité au Travail,.

La formation **contrat de professionnalisation « Animalier en parc zoologique »** est basée sur 455h en centre de formation et le reste en entreprise sur une période de 12 à 24 mois. La durée hebdomadaire de formation et d'entreprise est de 35 heures.

.La formation est accessible aux personnes handicapées.

La formation **contrat de professionnalisation « Animalier en parc zoologique »** est accessible tout au long de l'année, l'accès est permanent.

Mise en place d'outils permettant de vérifier la réalité du suivi de la formation par les apprenants (émargement par les apprenants et le formateur, attestation de stage, possibilité d'absence sur justificatif).

Modules version 1 ?NON

	Parcs zoologiques, classification 35h
	Transport animaux sauvages 21h
	Hygiène, sécurité, éthologie 35h
	Généralités 35h
	Oiseaux 35h
	Primates 35h
	Mammifères marins 35h
	Maintenance des bâtiments zoologiques 35h
	Reptiles 35h
	Herbivores 35h
	Carnivores 35h
	Autres mammifères 35h
	Développement durable / écologie 35h
	Animation 35h
	Habilitation électrique, SST, MBZ, Aménagement 70h
	Mobilité 35h
	Insertion professionnelles 35h
	Compétences parallèles (anglais, biologie, informatique) 60h

Modules version 2 ?OUI

UF1 259h	Réaliser les actes essentiels nécessaires au bien-être des animaux
UF2 206,5h	Réaliser les soins et entretenir les espaces en fonction de l'espèce concernée
UF3 94,5h	Accueillir les visiteurs et conduire une activité pédagogique à destination de différents publics
UF4 98h	Apprentissage transversal

Obtention de la certification

Le certificat professionnel est délivré suite à un examen à la fin de la formation. Un jury de professionnels du domaine animalier en parc zoologique évalue les apprenants lors d'épreuves finales en centre mais aussi en entreprise.

Compétences et capacités professionnelles visées

Ces compétences et/ou capacités professionnelles visées doivent ensuite pouvoir s'évaluer au cours et à la fin de la formation. Elles peuvent être :

/Users/chloeligney/Downloads/petite_demande-2/Modificationprésentation-APZ-ContratDeProfessionnalisation-SiteWeb.docx
19-02-20

- Techniques
- Relationnelles
- Managériales
- Organisationnelles
- Analytiques
- Linguistiques
- Informatiques
- Transversales

La poursuite et les débouchés

Les titulaires du diplôme « Animalier en parc zoologique » peuvent prétendre à un poste de salarié(e) en parc zoologique ou dans une structure animalière.

La poursuite et les débouchés

Les titulaires du diplôme « Animalier en parc zoologique » peuvent prétendre à un poste de salarié(e) en parc zoologique ou dans une structure animalière.

Taux de réussite

89% de réussite en formation « Animalier en parc zoologique » en 2020 (16 reçus sur 18 présentés).

Que sont-ils devenus ?

85% des apprenants évoluent encore dans le domaine animalier en parc zoologique en CDD et 5% en situation inconnue.

Conditions financières

Nous contacter.

Centres de formation

MFR – CFA Carquefou
La Charmelière
Avenue Joseph Cugnot
44470 Carquefou
mfr.carquefou@mfr.asso.fr
Responsable : M.Maillet